



Revalorisation de l'Indemnité de Fonction et d'Objectifs 2026

secretariat.federation@ufap.fr

Pantin, le 10 juillet 2026

Ce vendredi, l'administration a réuni les organisations syndicales représentatives pour aborder la cartographie de l'Indemnité de Fonction et d'Objectifs (IFO) pour 2026.

A ce titre, l'**UFAP UNSa Justice** a fait valoir ses revendications et a de nouveau dénoncé cette volonté de l'administration de renier une partie des personnels du corps de commandement resté en B à la suite de la réforme hystérique de l'AP, laissant penser que les fonctions et les objectifs des Personnels restés en catégorie B sont moins importantes qu'en catégorie A.

La DGAP nous a alors transmis une nouvelle version de la cartographie de l'IFO pour application cette année (rétroactive au 1^{er} Janvier 2026).

Une fois de plus la réunion se tient tardivement, retardant la mise en paiement de l'IFO qui devrait n'arriver qu'au mois d'Octobre !

Dans tous les cas, l'**UFAP UNSa Justice** reste sur sa ligne de conduite et ne dérive pas. Elle a de nouveau demandé que les officiers restés en catégorie B puissent percevoir une IFO identique au grade de Capitaine de Classe Normale pour les Lieutenant-Capitaine et celle de Capitaine Classe Supérieure pour les Commandants B.

Mais cette fois encore, les personnels se voient refuser cette demande au motif que « après tout.. Ils avaient le choix de passer en catégorie A ! ». Situation que nous continuerons de dénoncer ! Car il ne s'agit pas d'un choix, mais de fonctions occupées, que l'officier soit resté en catégorie B ou passé en catégorie A, les fonctions restent les mêmes, tous comme les objectifs et les responsabilités. Les IFO doivent donc correspondre sans distinction.

Depuis 2024, l'**UFAP UNSa Justice** a toujours revendiqué que le montant annuel de référence de l'IFO soit égal à l'ICP perçue par le CEA soit 2804€ en 2024, puis 3179€ en 2025 et 3835€ en 2026 et sur lequel doit s'appliquer seulement ensuite la modulation du coefficient de gestion, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui en B comme en A.

Pourquoi ce manque de reconnaissance, pourquoi cet affront ?!

L'**UFAP UNSa Justice** s'est à nouveau mise en opposition au montant réservé aux DIRP et OTSH qui perçoivent une IFO inférieure à celle des DLRP. La DGAP se doit de corriger le tir afin que les DIRP et OTSH ne ressentent plus la dévaluation qui a été la leur durant ces trois dernières années.

Il en est de même pour les chefs de section ERIS, l'**UFAP UNSa Justice** a demandé à ce que ces derniers soient alignés sur l'IFO d'un adjoint de chef de département en DISP. En effet au regard de leurs responsabilités, des astreintes multiples et de leurs missions, il semble nécessaire d'augmenter l'IFO des Chefs de section ERIS.

La DAP a fait le choix de ne pas donner suite à ces demandes mettant en avant que les contraintes budgétaires ont été scellées depuis 2024 avec sa fidèle obéissance, qui dès le début de la réunion s'est félicitée de cette grille d'IFO ! Sans penser ni respecter tous ces personnels sur le carreau !

Concernant les officiers responsables de QLCO, l'**UFAP UNSa Justice** a demandé à ce qu'ils soient alignés sur l'IFO des chefs de détention d'un établissement de moins de 150 détenus. L'administration a rétorqué que les officiers affectés sur les QLCO, toucheront l'IFO correspondant à leurs fonctions, cumulée à la prime « QLCO ». Notre organisation syndicale restera vigilante et s'assurera de la bonne application de l'IFO pour les collègues travaillant dans ces secteurs (distinction faite entre les officiers QLCO et les Responsables QLCO).

Pour le poste d'adjoint du SNT, nous avons demandé une modification du tableau car l'IFO proposée est inférieure à celle du responsable ENT alors que les fonctions et responsabilités sont plus importantes. L'administration a pris en compte notre signalement.

L'**UFAP UNSa Justice** a également demandé qu'une indemnité de monitorats soit attribuée pour le CDC. Si l'administration a répondu que cela ne devait pas se répercuter sur l'IFO, elle a néanmoins, comme sur d'autres points soulevés, entendu la requête et réfléchi à un nouveau mode de compensation indemnitaire pour les monitorats et à la revalorisation de certaines fonctions. Nous ne manquerons pas de vous tenir informer !

L'UFAP UNSa Justice a été la seule à porter ces revendications ... chacun appréciera...

Ci-joint, vous trouverez le tableau visant la cartographie et montants de l'IFO 2026, qui sera susceptible d'être modifiés.

L'UFAP UNSa Justice, l'engagement quotidien au service du terrain !

Pour la délégation UFAP UNSa Justice
Eléonore SCHREINER, Secrétaire Nationale
Amandine CORDIER, Secrétaire Nationale

